



## ACTUALITES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DU PORTUGAL

Du 20 mars au 3 avril 2018

### Indicateurs macroéconomiques

Croissance PIB (%)	2017 (INE)	2,7
	Prévision 2018 (Gouvernement)	2,2
Déficit public (% du PIB)	2017 (INE)	- 3,0 *
	Prévision 2018 (Gouvernement)	-1,1
Solde primaire (% du PIB, 2017) (Gouvernement)		3,0
Dette (% du PIB)	2017 (INE)	125,6
	Prévision 2018 (Gouvernement)	123,5
Exportations de biens (Md€, janvier 2018) (Banco de Portugal)		4,8
Importations de biens (Md€, janvier 2018) (Banco de Portugal)		6,0
Exportations de services (Md€, janvier 2018) (Banco de Portugal)		2,0
Importations de services (Md€, janvier 2018) (Banco de Portugal)		12,8
Inflation sous-jacente (% , mars 2018) (INE)		0,8
Taux de chômage	(% , 2017) (INE)	8,9
	(% , prévision février 2018) (INE)	7,8

\* hors prise en compte de la recapitalisation de la banque publique Caixa Geral de Depósitos, le déficit public s'élève à 0,92 % du PIB

### Situation des établissements bancaires

- **Le gouvernement envisage la création d'une taxe pour financer le nouveau système de supervision financière**

Le projet de décret-loi du gouvernement élaboré fin mars prévoit l'instauration d'une taxe pour financer le nouveau modèle de supervision financière qui suggère la création d'un Conseil de Supervision et de Stabilité Financière (CESF), s'ajoutant aux autorités de supervision déjà existantes : la Banque du Portugal, la Commission du Marché de Valeurs Mobilières (CMVM) et l'Autorité des Assurances et des Fonds de Pension. Cette taxe serait acquittée par les entités supervisées, à savoir les banques, les entreprises cotées et les assurances. Cependant, le groupe de travail sur la réforme de la supervision financière, dirigé par l'ancien président de la CMVM, Carlos Tavares, proposait de financer le CSEF par les contributions des trois superviseurs susmentionnés, afin de ne pas faire peser le financement de la réforme sur les entités supervisées. Les trois autorités de supervision se sont également déclarées opposées à cette taxe.

Pour rappel, le Ministre de l'économie Mário Centeno avait annoncé en mars 2017, à partir des propositions élaborées par le groupe de travail, la constitution de deux nouveaux conseils, le CSEF, se voyant attribuer les fonctions d'autorité de résolution et de supervision macro-prudentielle, ainsi que le Conseil Supérieur de Politique Financière, chargé de veiller à la stabilité financière.

- **La BCE autorise, sous conditions, la vente de *Banif* à une compagnie chinoise**

Le 22 mars, le mécanisme unique de supervision de la BCE a approuvé l'achat de la banque *Banif* – *Banco de Investimento (BBI)* détenue par *Oitante* (*bad bank* détenue par le fonds de résolution) par la compagnie chinoise *Bison Capital Financial Holdings (Hong Kong) Limited (BCFHL)*. Cette transaction sera finalisée après l'application des conditions imposées par la BCE, en particulier la conformité des règles de prévention contre le blanchiment de capitaux de *Banif* à la régulation européenne. *BCFHL* avait remporté le processus de vente en août 2016, pour un montant estimé à 15,5 M€.

Pour rappel, lors de sa résolution en décembre 2015, une partie des actifs de *Banif* avait été vendue à la filiale espagnole *Santander Totta*. Les autres actifs « sains » étaient restés à *Banif* et les actifs risqués (dont BBI) avaient été transférés dans la *bad bank* créée à cet effet, *Oitante*.

- **Deutsche Bank vend ses agences portugaises à *Abanca Corporación Bancaria***

Le 27 mars, la banque allemande *Deutsche Bank* a annoncé la vente de ses agences commerciales portugaises au groupe bancaire espagnol *Abanca Corporación Bancaria*. La banque allemande conservera néanmoins ses activités de banque d'investissement et de services aux entreprises avec sa succursale *Deutsche Bank Portugal*. La vente devrait être conclue au 1<sup>er</sup> semestre 2019 – la valeur du portefeuille est estimée à 6,5 Md€ et concerne 330 collaborateurs répartis sur 41 agences –, sous réserve de l'approbation de la BCE et des régulateurs nationaux. Cette transaction s'inscrit dans un plan de restructuration de la banque allemande au niveau mondial.

- **Novo Banco publie ses résultats de 2017**

Le 27 mars, la banque *Novo Banco* détenue par le fonds d'investissement américain *Lone Star* (à 75 %) et le fonds de résolution (à 25 %) a publié ses résultats de 2017, comptant des pertes de 1,4 Md€. Ce montant record, depuis la création de *Novo Banco* en 2014, résulte principalement de la dépréciation de ses actifs.

Afin que ses ratios de solvabilité soient garantis, *Novo Banco* devrait bénéficier d'une injection de capital de 791,7 M€, dont la moitié sera versée directement par le fonds de résolution via le mécanisme de capital contingent et l'autre, par un prêt jusqu'à 450 M€ concédé au fonds de résolution par l'agence portugaise de gestion du Trésor et de la dette publique (IGCP).

La Direction générale de la concurrence de la Commission européenne, dans son rapport d'évaluation sur l'achat de *Novo Banco* par *Lone Star*, avait noté des « déficiences significatives » dans la politique d'octroi de crédits (notamment de crédits risqués) de *Novo Banco*. La banque a annoncé avoir commandé un audit interne sur ce point, qui sera communiqué au Ministère des finances et à la Banque du Portugal.

## Situation budgétaire

- **L'IGCP effectue une nouvelle émission de dette de court terme et les taux d'intérêt de la dette souveraine à 10 ans ont atteint leur niveau le plus bas depuis 2015**

Le 21 mars, l'agence portugaise de gestion du Trésor et de la dette publique (IGCP) a émis 1,25 Md€ en billets du Trésor, dont 900 M€ avec une maturité à 12 mois à un taux de - 0,394 % et 350 M€ avec une maturité à 6 mois à un taux de - 0,425 %.

Par ailleurs, le 29 mars, les taux d'intérêt de la dette souveraine à 10 ans ont atteint 1,615 %, soit le plus bas niveau depuis 2015.

- **L'INE annonce que le déficit public de 2017 s'élève à 3 % du PIB**

Le 26 mars, l'Institut d'Etudes Statistiques (INE) a annoncé que le déficit public de 2017 doit tenir compte de la recapitalisation de la banque publique *Caixa Geral Depósitos (CGD)* de 3,9 Md€, et s'élève par conséquent à 3 % du PIB. Le Ministre des finances et président de l'Eurogroupe, Mário Centeno, a rappelé que la Commission européenne avait considéré cette recapitalisation comme une opération financière réalisée par un actionnaire et non comme une aide d'Etat, cette recapitalisation ne devrait donc pas être comptabilisée dans le déficit public.

**Ce niveau de déficit ne devrait toutefois pas entraîner de réouverture de la procédure pour déficit excessif** dont le Portugal était sorti en juin 2017, considérant qu'il s'agit d'une opération temporaire et qu'elle ne conduit pas à un dépassement significatif de la limite de 3 % du PIB.

**Hors prise en compte de la recapitalisation de la CGD, le déficit public s'élève à 0,92 % du PIB**, soit un niveau très inférieur aux prévisions antérieures du gouvernement et à la prévision de déficit public pour 2018.

## Réformes structurelles

- **Le Portugal lance un projet pilote de mise en œuvre de réformes structurelles**

Le 22 mars, Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne et António Costa, Premier ministre portugais, ont signé une déclaration conjointe actant le lancement d'un projet pilote sur la réforme du système d'enseignement et de formation professionnel. Celui-ci s'inscrit dans la proposition de la Commission de créer un nouvel outil d'appui à la mise en œuvre des réformes structurelles dans le cadre financier pluriannuel post 2020. La phase pilote, correspondant à la période 2018-2020, doit permettre de tester cet outil en utilisant une partie de la réserve de performance des fonds structurels et d'investissement européens, dédiés normalement à des projets spécifiques.

**Copyright**

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique de Lisbonne (adresser les demandes à lisbonne@dgtresor.gouv.fr

**Clause de non-responsabilité**

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

**Auteur : SE de Lisbonne**

**Ambassade de France au Portugal - Service Économique**

**Adresse :**

**Rua Santos-o-velho, 5,  
1249-079 Lisbonne  
PORTUGAL**

**Rédigé par : Léa AUTIER / Christine REBECHE**

**Revu par : Stanislas GODEFROY**